



Discours de Fleur Pellerin
Ministre de la culture et de la communication

Comité technique ministériel

Le 2 avril 2015

Bonjour à tous,

Je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui, comme je m'y étais engagée lors de ma venue au CTM du 16 septembre pour vous exposer les grandes lignes de ma politique culturelle, même si l'ensemble des chantiers d'actualité sont aussi nombreux. Mes échanges bilatéraux avec vos différentes organisations nous ont déjà permis d'en évoquer plusieurs. Je reviendrai notamment sur les questions liées à la nouvelle organisation territoriale de la République et sur les grandes lignes de la politique que je souhaite mener en matière sociale.

En introduction, je souhaite féliciter l'ensemble des élus aux instances ministérielles et locales. Je me suis personnellement impliquée pour appeler à la participation lors de ces élections. Les résultats au ministère de la Culture et de la Communication ont été marqués par un bon taux de participation, supérieur à la moyenne de la fonction publique d'État, on ne peut que s'en féliciter.

Je souhaite saluer les représentants du personnel que vous êtes et l'action que vous menez, dans le cadre de vos mandats. Il appartient aussi à l'administration de reconnaître votre rôle et votre implication qui sont une des conditions d'un dialogue social de qualité

En janvier, lors des vœux, je vous avais annoncé les grandes lignes de mon action. Aujourd'hui je me réjouis de pouvoir vous présenter, mes priorités politiques et les chantiers que nous avons d'ores et déjà engagés.

Mon ambition politique, et elle est forte, c'est de **renouer, en les renouvelant à l'aune du XXIème siècle, avec les missions fondatrices de ce ministère** que les hommes et les femmes à son service mettent quotidiennement en œuvre : l'accès à la culture, le soutien à la création et le rayonnement européen et international de notre action.

Mon ambition est aussi de faire souffler **cet esprit de conquête** qui a animé toutes les grandes avancées culturelles de notre pays en plus de 50 ans de politiques ambitieuses et innovantes.

- ⇒ Cet esprit de conquête s'applique bien sûr à l'espace numérique qui est une nouvelle frontière qu'il nous faut conquérir.
- ⇒ Cet esprit de conquête, il est aussi nécessaire au moment où notre pacte républicain est fragilisé et alors que les attentats de janvier ont révélé les fractures territoriales, générationnelles, sociales de notre société : c'est une véritable reconquête qu'il nous faut entreprendre pour que la culture soit réellement un moyen d'émancipation individuelle, et un ferment du vivre ensemble.

Mise en œuvre des trois priorités et bilan à 3 mois

S'agissant tout d'abord de l'accès à la culture, nous devons je crois le repenser à l'aune des pratiques de nos concitoyens.

- Nous avons considérablement avancé dans la mise en œuvre de notre politique **d'éducation artistique et culturelle** qui vous est très chère, je le sais : notre partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale n'avait pas atteint ce niveau d'ambition et de coopération depuis le plan Tasca-Lang,
- Le 11 février dernier, j'ai présenté avec la ministre de l'Éducation nationale une feuille de route conjointe en Conseil des ministres : au-delà de la question de la formation des enseignants, de la valorisation des pratiques collectives, de l'incitation à la lecture et à l'expression orale, elle met l'accent sur **l'éducation aux médias et à l'information** pour permettre à chacun de développer son esprit critique et se forger une opinion.

Ce partenariat avec l'école, il est crucial. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous ont parfois peur de ce qui pourrait être un face à face avec l'Éducation nationale. Je ne suis pas d'accord. Car l'école, c'est aussi le lieu de l'égalité pour tous les enfants.

Et ce partenariat réaffirmé avec l'école n'est pas antinomique d'une politique de démocratisation qui passe par les liens avec les acteurs de la politique de la ville, de l'éducation populaire, le soutien aux pratiques amateurs ou aux initiatives participatives.

- Parce que la **télévision et la radio publiques** occupent une place importante dans la vie de nos concitoyens et jouent un rôle central dans la création, dans la diffusion de la culture, dans l'animation de la conversation nationale et de ses débats, j'ai souhaité réaffirmer la singularité, l'ambition, et les valeurs du service public de l'audiovisuel.

Nous avons **restitué au CSA le pouvoir de nommer les dirigeants de l'audiovisuel public** parce que nous croyons dans les valeurs du service public de l'audiovisuel : indépendance, exemplarité, singularité, service de l'intérêt général.

Parce que j'ai une grande ambition pour l'audiovisuel public, avant le choix du CSA sur la nomination du futur président, nous avons, avec mes collègues, défini les enjeux et les priorités de France Télévisions à travers une **feuille de route** : renouveler l'ambition de FTV autour du triptyque « comprendre, rayonner, participer », mieux s'adresser aux jeunes, continuer la transformation numérique. Cette ambition, celle d'un service public différent, audacieux, innovant, un service public qui donne au public non pas ce qu'il aime mais ce qu'il pourrait aimer, comme nous y invitait Chancel, c'est celle que je soutiens aujourd'hui dans les discussions sur le contrat d'objectifs et de moyens de Radio France

- Parce que c'est pour moi l'un des premiers services publics culturels et d'accès aux savoirs de proximité, j'attache une attention toute particulière à la **lecture et aux bibliothèques/médiathèque** :

D'une part, pour favoriser le goût de la lecture, particulièrement chez les plus jeunes, notamment à travers une **fête consacrée à la littérature jeunesse qui se tiendra l'été prochain** ;

Mais aussi afin d'encourager et d'accompagner **l'adaptation des horaires des bibliothèques** au rythme de vie des populations pour accueillir un plus grand nombre de nos concitoyens : j'ai confié une mission en ce sens à la Sénatrice Sylvie Robert pour me faire des propositions concrètes d'accompagnement des collectivités dans leur politique de lecture publique.

- La question de l'accès passe enfin par **une politique d'ouverture de nos lieux de patrimoine**, au fondement de notre histoire commune. J'aurais donc à cœur d'en favoriser l'accès, la compréhension et l'appropriation. C'est en ce sens que nous réfléchissons :
 - à une solution définitive à trouver pour les archives du site de Fontainebleau,
 - mais aussi à l'amélioration de ce **service public précieux** qu'est **l'archéologie préventive** : j'ai confié une mission à Martine Faure, députée de la Gironde, qui travaille deux mois à la coordination et à la complémentarité de tous les acteurs publics et à une meilleure prise en compte des enjeux de l'INRAP.

S'agissant ensuite de ma 2^{ème} priorité, le soutien à la création, je voudrais vous présenter les trois chantiers majeurs sur lesquels nous avons avancé depuis janvier :

- **Le financement et le soutien de la création à l'ère numérique**

En moins de 100 jours, avec le lancement de l'outil de référencement de l'offre de vidéo à la demande, avec l'annonce du plan de lutte contre le piratage commercial et avec la signature de la charte des bonnes pratiques dans la publicité, nous avons mis fin à l'opposition systématique entre internautes et créateurs.

Dans le même temps, nous avons fait entendre la position de la France sur le droit d'auteur et l'inégalité de traitement fiscal entre le livre imprimé et le livre numérique, pour soutenir la vitalité et la diversité de la création et rappeler avec force que marché unique ne veut pas dire culture unique.

- La **Stratégie nationale d'architecture** au service de la mise en visibilité de la création architecturale et de son enjeu pour nos espaces de vie, est bien engagée, elle devrait rendre ses conclusions d'ici l'été.
- **Les Assises de la jeune création** que nous lançons la semaine prochaine pour créer les conditions qui permettront aux artistes et aux créateurs de demain de trouver toute leur place et de représenter la diversité de la création ; pour favoriser la reconnaissance et la valorisation des esthétiques dans toute leur diversité et dans la vitalité de leur émergence. Ce sera un

moment important pour aborder les enjeux transversaux à nos 100 écoles d'enseignement supérieur.

S'agissant du rayonnement culturel enfin, nous avons missionné Isabelle Giordano pour promouvoir les industries culturelles et créatives, le cinéma, le livre, l'audiovisuel, la musique, l'animation, les jeux vidéo, le design, l'artisanat d'art ou la mode, à l'international

Je voudrais rappeler devant vous, le **projet de loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine**, sur lequel l'ensemble du personnel du ministère a beaucoup travaillé et qui se trouve à la croisée de ces trois priorités.

- Il s'inscrit dans une véritable ambition de promotion et de valorisation de nos patrimoines au service du plus grand nombre : en confortant et modernisant leur protection, en clarifiant le droit des espaces protégés, en élargissant le champ des archives publiques, en organisant la circulation des collections nationales et en renforçant l'efficacité de la protection de l'archéologie.
- Il porte aussi des principes fondamentaux pour notre démocratie en inscrivant solennellement le principe de liberté de création dans un cadre juridique pérenne, et en proposant un plus juste partage de la valeur et la transparence des rémunérations dans le secteur de la création artistique, notamment musicale

Culture et citoyenneté

Enfin, au lendemain des attentats de janvier qui ont pris pour cible des principes au cœur de notre démocratie, la liberté d'expression mais aussi la laïcité, ... j'ai voulu réaffirmer mon attachement à la liberté d'informer et d'être informé, la liberté de s'exprimer, de dire, de créer et de penser dont notre ministère est le garant vigilant.

J'ai engagé plusieurs chantiers importants pour soutenir celle dont Voltaire rappelait qu'elle était la base de toutes nos libertés :

- comme une **politique d'accompagnement et de soutien en direction des médias de proximité** pour renforcer le rôle de ces précieux vecteurs d'information qui portent la parole de tous nos territoires et permettent de la faire entendre.

Les terribles attentats de janvier n'ont pas infléchi les trois priorités que je vous ai présentées.

Bien au contraire, comme vous, je suis convaincue que face à la violente remise en question de nos principes républicains, au sentiment d'abandon et à la tentation croissante des extrêmes et de l'intolérance, **la réponse est culturelle.**

Notre contexte de profond malaise social doit nous faire redoubler d'ambition. Certains me l'ont souvent dit à l'occasion de nos échanges : on s'était peut-être un peu endormi sur cette belle ambition démocratique au fondement du ministère.

- Vous le savez car vous avez été nombreux à y prendre part, j'ai lancé à ce sujet une **série de réunions de travail** avec les acteurs culturels, avec les DRAC, avec les organisations syndicales, avec des intellectuels. Les échanges ont été très riches et je souhaite pouvoir les poursuivre.

Le Gouvernement s'est activement mobilisé pour faire face à ce malaise social et démocratique qui touche notre pays : le **comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté** qui s'est tenu le 6 mars dernier a permis d'aboutir à un certain nombre de mesures qui vous ont été communiquées et sur lesquelles nous avançons.

Sur la base de nos échanges, j'ai voulu que le ministère de la Culture et de la Communication **décline ce plan pour l'inscrire dans une temporalité qui nous sera propre.**

- Ce qui fait la cohésion de ces orientations c'est la **volonté d'en finir avec ce que l'un d'entre vous a appelé la « verticalité »** au cours d'une de nos réunions, c'est-à-dire avec des politiques culturelles descendantes, avec des propositions culturelles « d'en haut » dont nos concitoyens se sentent exclus et dans lesquelles ils ne reconnaissent pas la culture populaire qui fait leur quotidien.

Pour ne citer que les axes structurants, sur lesquels nous pourrions revenir ensemble :

- **Une action forte en direction des territoires délaissés**, les quartiers prioritaires de la ville mais aussi les zones rurales et périurbaines, en lien avec les collectivités territoriales :

- **Miser sur nos réseaux de proximité au service des valeurs républicaines** : les lieux de patrimoine, les bibliothèques et les médias de proximité
- **Construire une alternative culturelle pour la jeunesse** à travers une politique d'éducation artistique et culturelle ambitieuse, un plan d'éducation à l'information et à l'image
- **Promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations** : à travers la lutte contre les stéréotypes, une politique de nomination volontaire et une meilleure reconnaissance des pratiques de nos concitoyens.

Réforme territoriale, revue des missions de l'Etat

Toutes ces priorités à mettre en œuvre interviennent alors que notre pays est par ailleurs engagé dans un mouvement profond de réforme territoriale, je connais vos inquiétudes et je voudrais essayer d'y répondre. A commencer par rappeler mon attachement au **maintien d'une administration déconcentrée de la Culture efficace et proche des territoires.**

S'agissant de la réforme territoriale :

Elle nous engage à créer les conditions d'une **meilleure coordination de l'action culturelle avec les collectivités sur les territoires.** Cet objectif qui semble simple à exprimer, renvoie en réalité à des chantiers multiples ; il s'agit

- de mettre en œuvre les principes législatifs des lois MAPTAM et NOTRe,
- d'adapter notre dialogue et nos modes d'action avec des collectivités qui elles-mêmes sont en train de revoir leurs compétences – on sait bien ce que ce climat d'incertitude peut générer comme phénomènes d'attentisme – ou de revoir leur périmètre d'action
- de rendre en compte aussi les contraintes budgétaires nouvelles des collectivités – on sait bien à quel point cela fragilise les initiatives de terrain-
- tout en travaillant enfin à notre propre réorganisation des services déconcentrés de l'État

J'ai conscience de l'exigence que représente ce contexte pour nos DRAC.

S'agissant des textes législatifs, le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République a été adopté en première lecture au Sénat le 27 janvier

et à l'Assemblée nationale le 10 mars. Il sera prochainement présenté en seconde lecture au Sénat.

Concernant la culture, le projet de loi NOTRe :

- **consacre la spécificité des politiques culturelles, et donc de leur organisation territoriale**, en reconnaissant la culture comme une compétence partagée entre l'État et toutes les collectivités territoriales ;
- **renforce l'instance de dialogue et de concertation** entre l'État et les collectivités territoriales en créant un Conseil national des collectivités territoriales pour le développement culturel. Cette nouvelle instance institutionnalise le CCTDC, notre le lieu de discussion et d'échanges entre l'État et les collectivités territoriales.

Enfin, **mesure de simplification administrative**, l'Assemblée nationale a rebaptisé le « guichet unique » initialement prévu dans le texte en « regroupement de l'instruction et de l'octroi d'aides ou de subventions », ce qui ne change pas fondamentalement la visée de cette disposition.

Je serai attentive dans la suite du débat à ce que cette spécificité du domaine culturel reste bien préservée.

Concernant les adaptations de nos actions aux nouvelles répartitions des compétences entre collectivités territoriales, les mêmes questions surgissent partout sur le territoire.

- Je souhaite que nous puissions mener en partenariat avec l'Association des Régions de France une mission de l'IGAC sur l'évaluation des enjeux, pour les acteurs culturels, des fusions des régions.
- Il ne s'agit en aucun cas de dire aux Conseils régionaux ce qu'ils doivent ou ne doivent pas faire, mais bien de lister les enjeux, de proposer un diagnostic global sur l'ensemble du territoire et d'élaborer des principes de positionnement de l'État pour accompagner ces changements.

Concernant les contraintes budgétaires des collectivités, vous savez que j'ai souhaité que le ministère de la culture soit aux côtés des **collectivités qui font le choix de la culture**.

C'est par la signature des **pactes culturels**, avec nos DRAC qui s'activent partout en France pour discuter avec les villes volontaires, que nous pourrons créer les conditions d'une meilleure coordination de l'action culturelle sur les territoires.

- Je suis allée à la rencontre des élus, sur le terrain pour réaffirmer la vigueur de ce partenariat : Clermont-Ferrand, Cambrai, Strasbourg hier, Poitiers demain ; c'est entre trente et quarante pactes qui sont aujourd'hui en cours d'élaboration entre les DRAC et les villes et qui pourront être signés d'ici fin mai.

Cette initiative des pactes est une **excellence illustration du rôle fondamental, structurant et nécessaire des DRAC** : sans services déconcentrés forts, réactifs, ayant noué des rapports de confiance avec les collectivités et leurs élus, ces pactes ne pourraient exister.

- La **réforme des services déconcentrés de l'Etat** sera un succès si elle permet, par le regroupement, un renforcement des **capacités stratégiques, de prospective et de dialogue d'égal à égal** avec les grands élus, sans se traduire pour autant par un éloignement du terrain pour toutes les missions de proximité qu'effectuent les agents des DRAC.
- Vous le savez, les **DRAC préfigurateurs** seront nommés dans la foulée des préfets préfigurateurs. Des propositions d'organisation propre à chaque future région seront élaborées tout au long de l'année 2015 de manière à fixer l'organisation cible au 1^{er} janvier 2016, même si celle-ci n'aura vocation à se mettre en place que progressivement

Enfin, je voudrais vous dire un mot de la revue des missions.

Il n'est pas question pour moi de bouleverser les fondamentaux de notre action. La mise en œuvre de cette démarche par le Gouvernement s'appuie aujourd'hui sur les consultations locales qui ont été organisées en décembre dernier et dont vous avez eu communication. Des pistes d'amélioration et de simplification des

procédures en matière patrimoniale ont émergé des débats par exemple, tout comme le besoin d'un État garant d'une vision territoriale cohérente.

J'en viens maintenant à ma politique sociale :

J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter ces grands axes lors du CTM du 16 septembre 2004, lors de nos rencontres bilatérales et, sur la partie prévention, lors de ma venue au CHSCT du 19 novembre dernier. Ces priorités sont déclinées dans le **projet d'agenda social qui a été préparé par le Secrétaire général**. Ce projet a fait l'objet de premières discussions avec les organisations syndicales et est à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Je sais que nous partageons largement les objectifs de la première priorité de l'agenda social, à savoir affirmer notre démarche d'État employeur responsable.

Dans ce cadre, l'objectif du retour à la règle selon laquelle les emplois permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires et non par des contractuels, doit être maintenant clairement confirmé. Une négociation a été engagée l'année dernière sur ce sujet, elle doit maintenant reprendre et être finalisée si possible au cours du premier semestre.

La révision du décret liste constitue une demande légitime à laquelle il nous faut répondre. Des engagements ont été pris de longue date sur ce point par ma prédécesseure. Il faut maintenant les concrétiser. 2015 doit être l'année de la décision sur ce dossier.

Nous avons, bien avancé sur ce dossier. J'ai obtenu l'engagement de ma collègue, Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique, que les agents puissent bénéficier de dispositions spécifiques en matière de concours par l'allongement du délai prévu par la loi du 12 mars 2012. Vous savez qu'il faut une mesure législative pour repousser la date couperet de mars 2016, mais je pense que nous pouvons avancer dans nos discussions sans attendre la concrétisation de cet engagement. Nous avons également obtenu des avancées importantes dans nos discussions avec le ministère du budget.

Mon directeur de cabinet réunira prochainement les directeurs des établissements publics concernés puis vous serez réunis afin que nous vous présentions nos orientations.

La diversité et l'égalité professionnelle ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination dans l'emploi sont des sujets qui me tiennent particulièrement à cœur et qui s'inscrivent également dans la réaffirmation de nos exigences en matière de citoyenneté. Des discussions interministérielles sont en cours et je tiens à ce que nous soyons exemplaires. J'ai demandé au Secrétaire général d'engager les travaux nécessaires et me faire des propositions en vue de l'obtention du label diversité par le ministère. Cette thématique, tant sur la forme que sur le fond, sera engagée avec vous dans le courant de cette année, pour aboutir en 2016 : c'est l'un des engagements du premier ministre du 6 mars dernier.

Je souhaite également **promouvoir un management responsable**, on pourrait dire même un management durable. Un plan d'action sera mis en place qui concernera non seulement les différentes catégories d'encadrants mais aussi l'ensemble des personnels. Ce plan sera organisé autour de l'affirmation d'un corps de valeurs communes et comportera des fiches pratiques, des formations systématiques à la prise de fonction, une offre d'accompagnement individualisée, des séminaires d'informations, et des ateliers collectifs. Ce corpus de mesures doit être conçu pour favoriser la diffusion d'une identité professionnelle de cadre responsable des personnels.

Dans la continuité de ce que j'ai indiqué à l'instant sur ma politique culturelle, la deuxième priorité que je fixe concerne la capacité pour le ministère à répondre aux enjeux de demain.

Les enjeux RH de la réforme territoriale sont également cruciaux. Il s'agit de construire l'État de demain...plus réactif, plus accompagnateur et en capacité d'assurer ses missions réglementaires en apportant une plus-value aux politiques menées par les autres niveaux d'intervention,

- cet État doit pouvoir accentuer ses enjeux de service public au plus près des citoyens et des territoires, qu'ils soient administratifs, de vie ou de projets (usagers),

- pour ce faire, les services de l'État en région doivent pouvoir s'adapter en termes d'implantation et d'organisation aux réalités socio-économiques de chaque région et pour le MCC, en fonction de la présence artistique, culturelle et patrimoniale...

Il s'agit donc de conforter les DRAC et leurs agents. C'est pourquoi je suis particulièrement sensible aux difficultés qu'éprouvent les agents, notamment au regard de leur régime indemnitaire décalé par rapport à la situation d'autres ministères et même par rapport à l'administration centrale et à la DRAC Île-de-France dont nous avons choisi de revaloriser les primes des agents par priorité. Il n'était, en effet, pas possible d'étendre cette mesure dans le cadre du triennal. Cette situation n'est pas acceptable et je vais en saisir mes collègues Lebranchu et Eckert.

Je citerai également la question de l'ouverture 7 jours sur 7 de certains de nos grands musées: le Château de Versailles, le Musée du Louvre et le Musée d'Orsay. Sur ce dossier, je n'ai pas encore reçu le rapport de l'IGAC. Dès qu'il me sera transmis, vous aurez communication de ses conclusions et nous engagerons les discussions sur ce dossier en fonction des orientations qui auront été définies. Il n'y aura pas de mise en œuvre précipitée de la réforme et le temps du dialogue social sera respecté.

Par ailleurs, je souhaite qu'un travail de modernisation de notre enseignement supérieur culture soit conduit, en commençant dès 2015 par le statut des enseignants chercheurs dans les Écoles nationales supérieures d'architecture.

Je connais les attentes des agents que vous relayez sur les **questions statutaires et indemnitaires**. Vous savez que nous avons obtenu une enveloppe catégorielle sur le triennal, ce qui est tout à fait exceptionnel dans la situation actuelle des finances publiques.

Comme vous le savez, Au-delà des avancés que vous connaissez sur l'augmentation du taux de promotion, d'autres mesures importantes pourront être mis en œuvre dès cette année.

L'une des priorités de l'agenda social, concerne la revalorisation de la filière administrative, en commençant par les agents de catégorie C pour laquelle

nous avons saisi la DGAFP de notre demande en février dernier. Sur la question indemnitaire et dans la limite des moyens budgétaires dont nous disposons, nous négocierons les améliorations qui peuvent être apportées au régime indemnitaire des agents de la filière administrative afin d'améliorer la situation des personnes concernées et de rendre les emplois proposés par notre ministère plus attractif. Par ailleurs, j'ai saisi M Lebranchu de la question de la carrière des agents de catégorie C.

Nous avons également inscrit à l'agenda social 2015 la politique immobilière du ministère, puisque comme tous les ministères nous avons l'obligation d'élaborer un schéma pluriannuel de stratégie immobilière sur 2015-2018. Je souhaite que nous puissions à terme opérer un regroupement de nos services d'administration centrale sur un nombre plus limité d'implantations qu'aujourd'hui (puisque nous sommes aujourd'hui répartis sur 7 sites, plus ou moins proches, ce qui ne facilite pas toujours les liens fonctionnels au sein ou entre nos services). Le Secrétaire Général vous tiendra étroitement informés de l'avancée des travaux avec France Domaine.

Enfin, je souhaite revenir sur les engagements que j'avais pris au CHSCT-M du 19 novembre 2014. Tout d'abord, la mission sur la création d'une entité de prévention est en cours et ses travaux ont été et seront prochainement présentés au CHSCTM. Je souhaite ici réaffirmer ma volonté de mettre en place une structure dédiée à cette question dès cette année.

En ce qui concerne le recours socialement responsable à la sous-traitance, j'ai souhaité qu'un groupe de travail soit réuni début 2015. Ce groupe n'a pu encore se réunir et je souhaite qu'une date soit rapidement trouvée pour un aboutissement à l'automne d'une charte de l'achat et de la sous-traitance responsable pour le ministère.

Enfin, je me suis personnellement penché sur les problèmes de compatibilité de logiciels que vous m'aviez exposés lors du CHSCTM, en demandant au Secrétariat général des solutions concrètes. Je peux vous annoncer que le SDSI a trouvé une configuration qui permet, d'après ce qui m'a été dit, de résoudre ces difficultés.

[Conclusion]

Vous le voyez, les chantiers ne manquent pas. Ils sont à la hauteur de mon ambition pour ce ministère et des enjeux de nos politiques culturelles.

Notre tâche est immense. Nous n'y parviendrons pas sans un dialogue constant avec vous, sans une volonté de traiter équitablement et d'entretenir la confiance des premiers acteurs de la politique culturelle de notre pays que vous représentez aujourd'hui : les agents du ministère dont je connais la qualité du travail et l'engagement pour un service public de la culture renforcé et proche de nos concitoyens. Une ambition que nous partageons.